

0 0 0 5 2 8

REPUBLIQUE DU NIGER

FRATERNITE~TRAVAIL~PROGRES

Ministère des Finances *A*
Direction Générale des Impôts

Arrêté n°...../MF/DGI
du.....*0.6.DEC.2021*.....
portant création de Recettes des Impôts
Fonciers au sein des Directions Régionales des
Impôts.

LE MINISTRE DES FINANCES,

- Vu** la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu** la loi n°2011-20 du 08 août 2011, déterminant l'organisation générale de l'Administration civile de l'Etat et fixant ses missions ;
- Vu** la Loi 2012-37 du 20 juin 2012, portant Code Général des Impôts ;
- Vu** le Décret n°2021-235/PRN du 03 avril 2021 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2021-238/PRN du 07 avril 2021 portant nomination des membres du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2021-286/PRN du 03 mai 2021 ;
- Vu** le décret n° 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués ;
- Vu** le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2021-327/PRN/MF du 13 mai 2021, portant organisation du Ministère des Finances ;
- Vu** le décret n°2021-483/PRN/MF du 17 juin 2021, portant nomination du Directeur Général des Impôts ;
- Vu** l'Arrêté n°00346/MF/DGI/DRH/L/F du 06 août 2018, portant organisation des services centraux et déconcentrés de la Direction Générale des Impôts et fixant les attributions des Responsables;
- Vu** les nécessités de service.

Sur proposition du Directeur Général des Impôts :

ARRÊTE

Article premier : Il est créé au sein des Directions Régionales des Impôts et auprès des Centres des Impôts Fonciers des Recettes des Impôts Fonciers.

Sont ainsi créées les Recettes des Impôts Fonciers suivantes :

1- Au titre de la Direction Régionale des Impôts de Niamey- Nord :

- une Recette des Impôts Fonciers, dénommée Recette des Impôts Fonciers "TOURAKOU" ;
- une Recette des Impôts Fonciers, dénommée Recette des Impôts Fonciers "FRANCOPHONIE" ;
- une Recette des Impôts Fonciers, dénommée Recette des Impôts Fonciers "YANTALA"

2- Au titre de la Direction Régionale des Impôts de Niamey- Sud :

- une Recette des Impôts Fonciers, dénommée Recette des Impôts Fonciers "MAOUREY" ;
- une Recette des Impôts Fonciers, dénommée Recette des Impôts Fonciers "AEROPORT" ;
- une Recette des Impôts Fonciers, dénommée Recette des Impôts Fonciers "HAROBANDA".

Sont également créées :

- une Recette des Impôts Fonciers auprès de la Direction Régionale des Impôts d'Agadez ;
- une Recette des Impôts Fonciers auprès de la Direction Régionale des Impôts de Diffa ;
- une Recette des Impôts Fonciers auprès de la Direction Régionale des Impôts de Dosso ;
- une Recette des Impôts Fonciers auprès de la Direction Régionale des Impôts de Maradi ;
- une Recette des Impôts Fonciers auprès de la Direction Régionale des Impôts de Tahoua ;
- une Recette des Impôts Fonciers auprès de la Direction Régionale des Impôts de Tillabéry ;
- une Recette des Impôts Fonciers auprès de la Direction Régionale des Impôts de Zinder.

Article 3 : Les Recettes des Impôts Fonciers sont chargées :

- du recouvrement des impôts fonciers, à l'exception de la Taxe Immobilière des Personnes Morales ;
- de l'établissement, de la constatation et de la perception des droits d'enregistrement et de timbre, de l'impôt sur la plus-value de cession immobilière, des taxes de publicité foncière, du salaire du conservateur, des revenus et produits domaniaux mobiliers et immobiliers et de tous autres taxes et impôts relatifs au foncier et au cadastre ;

- de l'encaissement des recettes provenant de l'aliénation ou de l'amodiation des immeubles et produits domaniaux ;
- de la formalité d'enregistrement des actes de mutation de propriété.

Article 3 : Le présent arrêté complète l'arrêté n°00346/MF/DGI/DRH/L/F du 06 août 2018, portant organisation des services centraux et déconcentrés de la Direction Générale des Impôts et fixant les attributions des Responsables.

Article 4: Le Secrétaire Général du Ministère des Finances, le Directeur Général des Impôts ainsi que les Gouverneurs des Régions d'Agadez, de Diffa, de Dosso, de Maradi, de Tahoua, de Tillabéry et de Zinder sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

Dr AHMAT JIDOUD



Ampliations :

- CAB /MF.....1
- CAB /MI/SP/D/ARC1
- MF /SG.....1
- DGI/toutes Directions.... 18
- JORN.....1